



C.E.B poursuit son engagement en matière de RSE, de développement durable et adhère ainsi aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et en particulier des conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

Depuis 2010, C.E.B œuvre pour une démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) et s'est engagée à respecter les 10 grands principes érigés par l'ONU concernant les droits de l'homme, les droits du travail, le développement et la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

C.E.B a la volonté de sensibiliser toutes ses parties prenantes : Collaborateurs, Clients, Fournisseurs et Partenaires et nous nous engageons à partager ces informations par le biais de nos principaux canaux de communication.

Par cette lettre, j'ai le plaisir de confirmer que C.E.B réaffirme son soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

En effet, CEB continue de mener différentes actions contribuant de manière régulière à réduire son impact environnemental en proposant des aménagements non seulement design mais également eco responsable.

CEB a pour priorité de proposer un service de très haute qualité du point de vue de la durabilité, de l'esthétique, du confort et des fonctionnalités en sensibilisant sa clientèle sur une réflexion responsable et engagée. C'est une manière de sensibiliser le plus grand nombre à l'écologie à travers l'objet.

CEB s'affaire à travailler avec des fabricants qui intègre la protection de l'environnement dès la conception. Ceci dans un objectif de réduire les impacts néfastes des produits tout au long de leur cycle de vie en utilisant de nouveaux matériaux : fibres de carbones recyclés, déchets plastiques végétaux, cuir conçu à base de pommes... Et qui mettent l'écoconception au centre de leur démarche. Chaises, fauteuils ou consoles réalisés à 93%, 81,2% et 89,5% à partir de matériaux recyclés. Panneaux aux vertus acoustiques avec son tissu ECOfelt, matériaux issus du recyclage de bouteilles, il absorbe le son et est anti-réverbération.



COMPTOIR  
EUROPÉEN  
DU BUREAU

Par ailleurs, nous continuons nos précédentes actions menées notamment en réduisant l'impact lié à la consommation de papier, en numérisant l'ensemble du système de gestion administrative et commerciale et en externalisant ses données sur le Cloud, limitant ainsi le stockage papier.

CEB fait toujours appel pour ses courses à des coursiers vélos et non motos.

CEB privilégie au maximum le dialogue avec ses partenaires, collaborateurs, clients et fournisseurs via différents modes (intranets, site internet, réseaux sociaux, réunions ou rendez-vous par visioconférences avec Skipe, Zoom team...) ceci dans un but d'économies de déplacements, de charges, de fatigue, d'impact carbone et également au vu des enjeux de santé publique liés à la crise sanitaire actuelle.

CEB continue son engagement dans une démarche d'amélioration de la sécurité et de la santé physique et psychique de ses collaborateurs. Ceci en leur assurant une sécurité indispensable au travail quotidien, une ergonomie et organisation adaptées (mise en place du télétravail, aménagement des horaires, installation de plexiglas entre les postes de travail...) faces aux risques de contaminations liés au COVID-19. Ainsi que la dématérialisation de ses catalogues et tarifs afin d'utiliser le minimum de papiers possible, le recyclage des déchets, l'utilisation et la prescription d'éclairage LED, l'utilisation de fontaines réseaux pour diminuer le nombre de déchets plastique, et réduire de manière importante l'utilisation de l'énergie non renouvelable qu'est l'eau et la proposition et prescription à tous nos clients d'utiliser les services de VALDELIA.

Vous renouvelant l'assurance de notre engagement, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sincères salutations.

Charles GUEZ